

PROPOSITION DE DISSERTATION

Regards croisés

Thème n°1 : Justice sociale et inégalités

Cette partie du programme s'articule autour de deux items :

1) Comment analyser et expliquer les inégalités ?

2) Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ?

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES : on mettra en évidence le caractère multiforme des inégalités économiques et sociales ainsi que leur aspect parfois cumulatif. On procédera à des comparaisons aux niveaux européen et international en utilisant les principaux indicateurs et outils statistiques appropriés. On montrera que le niveau et l'évolution des inégalités sont liés à des facteurs multiples : origine et appartenance sociales, formation, accumulation patrimoniale, genre, génération, etc.

NOTIONS : Inégalités économiques, inégalités sociales

Acquis de première : salaire, revenu, profit, revenus de transfert

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES : On s'interrogera sur les fondements des politiques de lutte contre les inégalités en les reliant à la notion de justice sociale ; on rappellera à ce propos que toute conception de la justice doit répondre à la question : « L'égalité de quoi ? ». On distinguera égalité des droits, égalité des situations et égalité des chances. On précisera qu'il n'y a pas lieu d'opposer les notions d'égalité et d'équité. Pour cela, on montrera que le degré d'égalité est un fait et peut se mesurer alors que l'équité, qui renvoie au sentiment de ce qui est juste ou injuste, est un jugement qui se fonde sur un choix éthique ou politique sous-tendu par un système de valeurs. On analysera les principaux moyens par lesquels les pouvoirs publics peuvent contribuer à la justice sociale : fiscalité, redistribution et protection sociale, services collectifs, mesures de lutte contre les discriminations. On montrera que l'action des pouvoirs publics s'exerce sous contrainte et qu'elle fait l'objet de débats quant à son efficacité et aux risques de désincitation et d'effets pervers.

NOTIONS : Égalité, équité, discrimination, méritocratie, assurance/assistance, services collectifs, fiscalité, prestations et cotisations sociales, redistribution, protection sociale.

Acquis de première : État-providence, prélèvements obligatoires, revenus de transfert.

Objectifs de l'épreuve : compétences et connaissances évaluées

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties. Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Structure de l'épreuve

Le libellé du sujet de la dissertation invite le candidat à poser et à traiter, d'une façon organisée et réfléchie, un problème exigeant un effort d'analyse économique et/ou sociologique.

Pour aider le candidat à asseoir son travail sur des informations précises, un dossier est mis à sa disposition. Ce dossier ne doit ni borner son horizon (en le détournant du recours à ses propres connaissances), ni lui servir de prétexte à un commentaire systématique et détaillé. Il comporte 3 ou 4 documents de nature strictement factuelle. Il s'agit principalement de données statistiques (graphiques, tableaux) ; un document-texte peut figurer dans le dossier documentaire à condition qu'il soit lui aussi strictement factuel (chronologie, extrait d'entretien, monographie, récit de vie, compte rendu d'enquêtes, etc.). Chaque document statistique ne devra pas dépasser 120 données chiffrées et le texte éventuel comporter plus de 2 500 signes.

Le sujet porte sur un contenu figurant explicitement dans les indications complémentaires du programme ; son énoncé utilise les notions des titres des thèmes et des deux premières colonnes du programme ainsi que celles des acquis de première figurant en troisième colonne de ce même programme de terminale. Le libellé du sujet ne consiste pas en une question de cours. Le candidat devant élaborer lui-même sa problématique, il convient d'éviter dans la mesure du possible les énoncés induisant un plan-type. Bien qu'il soit parfois souhaitable de préciser le cadre spatio-temporel, ce libellé doit éviter d'induire une description ou une reconstitution chronologique. Il doit également éviter une réflexion purement prospective et ne pas porter sur la seule actualité qui ne fournit pas le recul suffisant pour guider la réflexion.

Le dossier doit apporter des informations uniquement factuelles. Il doit permettre au candidat d'utiliser des informations pertinentes, notamment en se montrant capable de combiner et d'exploiter les données qu'il contient (par le calcul, la représentation graphique, la mise en évidence d'une idée-force, la construction d'un schéma, etc.) pour mieux étayer son raisonnement. On peut admettre comme texte un compte rendu statistique, une chronologie, un extrait d'entretien ou de sondage, etc. On privilégiera, dans la mesure du possible, les sources statistiques en provenance des organismes de collecte et de traitement des données reconnus (Insee, Ined, OCDE, OMC, FMI, etc.). Les notions des documents ne figurant pas dans les titres des thèmes et dans les deux premières colonnes du programme (ainsi que dans les acquis de première figurant en troisième colonne) devront être explicitées par une note.

Formulations de sujet proposées :
La fiscalité favorise-t-elle la justice sociale ?
Comment la fiscalité la peut-elle favoriser justice sociale ?
Quel est l'impact de la fiscalité en termes de justice sociale ?

Document 1 :

Bilan de la redistribution sur les niveaux de vie
 Unité : revenu par équivalent adulte

	Revenu maximum des 20 % plus modestes	Revenu minimum des 20 % plus aisés	Rapport
Avant redistribution	7 080 €	48 540 €	6,86
Après impôts et prestations	10 380 €	39 280 €	3,78
Augmenté des transferts en nature des services publics	17 300 €	44 180 €	2,55
Après taxes indirectes (TVA, TIPP)	15 010 €	38 910 €	2,59

Source : Insee, France portrait social édition 2008. Année des données : 2006, France métropolitaine

Document 2 :

Contribution à la réduction des inégalités de revenus entre les individus
 Unité : %

	Contribution en %
Prélèvements, dont :	17,5
Cotisations et cotisations redistributives	2,8
Impôt sur le revenu (avec prime pour l'emploi)	14,7
Taxe d'habitation	0
Prestations, dont :	32
Prestations familiales	14,5
Aides au logement (location)	8
Minima sociaux	7,9
Allocation personnalisée d'autonomie	1,6
Transferts en nature des services publics, dont :	69
Santé	29,6
Éducation	36,5
Logement social	2,9
Impôts indirects, dont :	-18,6
Taxes sur la consommation (TVA)	-17,9
Taxes sur l'investissement immobilier	-0,7

Source : Insee, France portrait social édition 2008. Année des données : 2006, France métropolitaine

Document 3 :

« Début 2010, selon la nouvelle enquête Patrimoine des ménages, la moitié des ménages vivant en France déclarent posséder plus de 150 200 euros de patrimoine brut et concentrent 93% des avoirs. Les 10% les mieux dotés ont au moins 552 300 euros de patrimoine brut et détiennent près de la moitié de la masse totale de celui-ci.

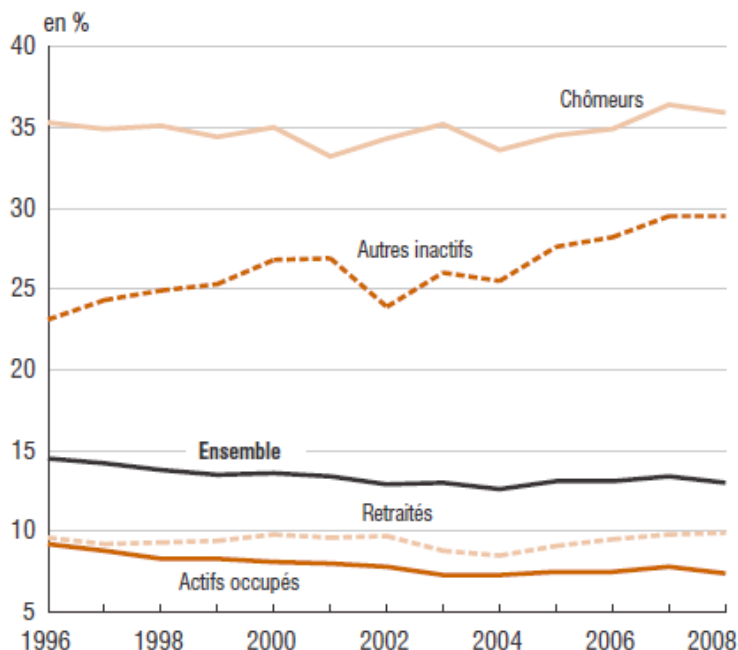
Enfin, les 1 %des ménages les plus riches en termes de patrimoine détiennent chacun plus de 1,9 million d'euros d'avoirs. À l'opposé, les 10 % de ménages les moins dotés détiennent chacun moins de 2 700 euros de patrimoine et collectivement moins de 0,1 % de la masse totale.

Entre 2004 et 2010, les inégalités de patrimoine se sont accrues, le rapport entre le patrimoine moyen des 10 % de ménages les mieux dotés et celui des 50 % les moins dotés ayant augmenté de près de 10 %.

INSEE – PREMIÈRE : N° 1380 - NOVEMBRE 2011

Document 4 :

7. Taux de pauvreté suivant la situation sur le marché du travail



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux métropolitaines 1996 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2008.

GRILLE D'ANALYSE ET PROPOSITION DE CORRECTION

La fiscalité favorise-t-elle la justice sociale ?

Cette formulation (la 1^{ère} : La fiscalité favorise-t-elle la justice sociale ?) incite au débat : il s'agit d'interroger une relation de consécution.

Le libellé porte sur deux notions qui nécessitent un travail important d'identification :

Il existe une multitude de formes de fiscalité dotées de finalités différentes. Par exemple, dans certains pays le système fiscal contribue largement à la protection sociale, dans d'autres ce n'est pas le cas. Leur caractère redistributif est plus ou moins affirmé. De telle sorte que la question fiscale est largement associée à la question de la justice sociale. Qu'est-ce qu'une fiscalité juste ? Domaine idéal de la controverse ! « Vaste programme ».

Il faut donc s'en tenir au programme, lequel est déjà bien chargé.

Quelles en sont les attentes ?

Justice sociale, inégalité sociales.

Il existe une pluralité de critères qui permettent de définir ce qu'est une société juste.

D'ailleurs, l'idée même que des mesures de politique publique puissent rendre la société plus juste ne fait pas consensus. Elle est critiquée par des penseurs héritiers de Marx, qui considèrent que c'est le fondement même de la société capitaliste qui est injuste et que seul un changement dans le mode de production permettrait qu'advienne une société plus juste. Elle est aussi critiquée par un penseur comme Hayek qui dénonce « le mirage de la justice sociale » puisqu'elle sert à justifier une intervention publique, qui risque toujours d'empiéter sur les libertés individuelles.

Un tel sujet invite donc à livrer une réflexion sur ce qu'est la justice sociale et donc à montrer le rôle que jouent les valeurs dans cette définition du juste et de l'injuste. Cela doit renvoyer le candidat vers une définition des inégalités sociales (première partie du thème 1).

Sur ces bases il s'agit de contextualiser (temps et espace) le sujet, ce qui permet par la même occasion de le problématiser : par exemple on pourra s'intéresser aux sociétés démocratique et aux différentes façons qu'elle ont de réaliser « l'égalisation des conditions ». On montrera que ces modalités oscillent entre souci d'efficacité, respect des libertés individuelles et égalité(s).

Fiscalité, redistribution

Parmi les différents types de mesures qui visent à assurer une société plus juste, la fiscalité s'attache à modifier la répartition primaire des ressources et les différentes capacités d'accumulation des ménages. Sous cet aspect il s'agira de mesurer les capacités redistributives d'un système fiscal, mais également d'en mesurer l'efficacité. Ce sera donc l'objet d'un débat.

On peut distinguer différents modes de calcul du montant des prélèvements. Ils se distinguent :

- par ce qui est taxé : le revenu, le patrimoine, les bénéfices, la consommation, l'héritage... c'est ce qui définit l'assiette, elle est calculée en soustrayant de ce qui est imposé les différentes déductions prévues par la loi ;

- selon le lien entre le montant payé et le niveau de l'assiette : le montant payé peut être proportionnel à l'assiette (c'est le cas des cotisations sociales ou de l'impôt sur les sociétés), progressif (le taux d'imposition augmente avec le montant imposé, c'est le cas de l'impôt sur le revenu) ou dégressif, c'est ce qu'on peut observer pour des prélèvements forfaitaires (le montant n'est pas lié au montant imposé et donc les faibles revenus sont en proportion plus taxés que les autres).

Consommations collectives

Par ailleurs, les ressources issues des prélèvements permettent de financer la production de services collectifs (publics ou non) lesquels contribuent aussi bien à la cohésion des sociétés qu'à la réduction des inégalités. . En effet, quand ce service collectif permet d'assurer l'égalité d'accès aux moyens de réussir, il assure en même temps une forme d'égalité des chances et contribue à l'égalité des situations.

Cette position est contestée : on peut montrer que certaines consommations collectives bénéficient aux plus favorisés (École, université, musées...)

Ensuite, on peut examiner l'hypothèse d'un effet désincitatif des impôts (moins incitation à travailler si les revenus du travail sont taxés, à épargner si on taxe l'épargne, à accumuler si on taxe le patrimoine ou les héritages, à consommer si on taxe certaines consommations...).

On peut mener le même type d'analyse pour étudier les effets possibles des transferts sur les comportements des ménages : les travaux d'économie publique sur les transferts en direction des ménages à bas revenus soulignent le risque d'effets désincitatifs qui peuvent être contournés par exemple par un système de crédit d'impôt comme la prime pour l'emploi ; mais comme cette prime est réservée aux individus qui exercent une activité, elle est moins redistributive qu'une mesure de type revenu minimum. Si on cible sur les ménages les plus pauvres, on arbitre, certes, en faveur du caractère redistributif, mais au risque d'entraîner des formes de trappe à inactivité.

Quels plans possibles ?

Il semble que toute formule qui permettrait de mettre en évidence que la fiscalité n'est qu'une boîte à outils au service des politiques publiques des pays démocratiques (lesquelles dépendent des choix en matière de justice sociale), mérite d'être valorisée.

Par exemple, simplement :

- 1) Dans les sociétés démocratiques la fiscalité est un outil de redistribution.
 - a. L'effet sur les inégalités de revenus et de patrimoines
 - b. Le financement des consommations collectives et la lutte contre les inégalités des chances et les discriminations
 - c. La lutte contre la pauvreté
- 2) Les effets pervers de la redistribution
 - a. Les effets désincitatifs
 - b. Le renforcement de la reproduction sociale (Noblesse d'Etat)
 - c. La stigmatisation des exclus

Conclusion (ouverture) : le rôle de l'emploi et du pouvoir d'achat (l'exemple de l'histoire des Trente Glorieuses)